

Chers Parents,

Tout d'abord, nous tenons à vous exprimer nos plus vifs remerciements pour la confiance que vous avez accordée à notre établissement, y compris en ces temps perturbés, et pour la patience dont vous avez fait preuve. Ce soutien nous a permis de gérer jusqu'ici la crise du Coronavirus sans céder à la panique et avec un certain recul et une sérénité relative. Par ce courrier, nous allons tenter de répondre aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées.

Faut-il fermer les écoles ?

Le Conseil national de sécurité a décidé de suspendre les cours à partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au 3 avril inclus. Il demande cependant aux écoles d'assurer un régime de garde pour les élèves qui ne pourraient être gardés que par leurs grands-parents (public à risque) ou dont un des parents au moins serait actif dans le domaine des soins de santé ou de la sécurité. Dans ces cas uniquement, l'école accueillera vos enfants de 8h20 à 16h10 et le mercredi de 8h20 à 12h05, moyennant que vous l'ayez préalablement inscrit via notre site web: www.collegesainthadelin.be.

Mon enfant recevra-t-il du travail à domicile ?

Par souci pédagogique, afin de conserver le contact avec l'école et le rythme scolaire, du travail sera donné à votre enfant. Cependant, les professeurs veilleront à aller à l'essentiel et à ne pas surcharger les élèves. Certains pourraient même ne pas donner de travail en fonction de l'avancée dans le programme du cours et des compétences à acquérir nécessairement.

• En 1^{re} et 2^e années

Du travail a déjà été communiqué ce jour aux élèves par certains professeurs. Vous pourrez trouver un récapitulatif du travail donné ou à venir sur notre site web: www.collegesainthadelin.be.

• De la 3^e à la 6^e

Le travail sera transmis via *Classroom*. En principe, tous les élèves ont reçu leur accès et savent utiliser cet outil. En cas de problèmes, ils peuvent prendre contact avec Mme Demarche par mail demarcheceline@collegesainthadelin.be.

Que faire face aux situations de Covid-19?

- Si votre enfant commence à développer des symptômes, il ne peut se présenter à la garderie organisée par l'école. Si les symptômes apparaissent pendant sa présence à la garderie, il sera écarté et les parents seront appelés pour qu'il rentre immédiatement.
 - Dans les 2 cas, veillez à contacter votre médecin traitant.
- Si l'école est au courant d'une suspicion de Covid-19, elle doit :
 - contacter le service PSE/centre PMS de la FWB qui prend contact avec les parents;
 - si la suspicion se révèle fondée, en collaboration avec le service PSE/centre PMS de la FWB, informer les parents des enfants ayant été en contact avec le cas confirmé.

Quid des voyages scolaires?

Vu la situation de crise sanitaire, tous les voyages scolaires (y compris en Belgique) sont interdits. Dès lors, il va de soi que tous les voyages et excursions prévus (de la 1^{re} à la 6^e) sont annulés. Le Collège a d'ores et déjà pris contact avec les différents voyagistes afin d'obtenir un remboursement maximal.

Si d'autres directives nous parviennent, vous pourrez en prendre connaissance en consultant notre site web: www.collegesainthadelin.be.

Convaincus que c'est ensemble que nous pourrons dépasser cette crise, nous vous prions de croire, Chers Parents, en notre entier dévouement.